

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA  
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2022

**OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE A ETREPILLY ET  
CHATEAU-THIERRY**

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 19 h 05, dans la salle de réunion du  
PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR -  
UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 décembre 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23      Pour : 23

Absents (titulaires) : 15      Contre : 0

Représentés (suppléants) : 6      Abstention : 0

Votants : 23

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents : M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, M. MARCHAL,  
Mme REGARD,

Titulaires en visioconférence : Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés : M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY,  
Mme PIERRE, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents : M. BELLANGER, M. CECCALDI, M. DUCLOS

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents : M. BAILLEUL, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAÏ,  
Mme MARICOT, Mme OLIVIER.

Titulaires en visioconférence : Mme BINIEC, M. HAQUET, M. LAHOUATI,

Titulaires excusés : M. EUGENE, M. MOÏSE.

Suppléants présents : M. LOGEROT, M. SCLAVON, VIET.

Suppléants excusés : M. LEDUC JL, M. MANGIN, M. TROUBLÉ

**Secrétaire de séance** : Mme LOISEAU

**OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE A ETREPILLY ET CHATEAU-THIERRY**

Vu l'article L.142-1 du code de l'Urbanisme qui précise au 7<sup>ème</sup> alinéa que sont compatibles avec le document d'orientation et d'objectifs du schéma de cohérence territoriale : les opérations foncières et les opérations d'aménagement définies par décret en Conseil d'État,

Vu l'article R.142-1 du code de l'Urbanisme qui précise que ces opérations sont notamment : les lotissements, les remembrements réalisés par des associations foncières urbaines et les constructions soumises à autorisations, lorsque ces opérations ou constructions portent sur une surface de plancher de plus de 5 000 mètres carrés,

Vu l'article L.131-4 du Code de l'Urbanisme qui précise que les plans locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec les schémas de cohérence territoriale,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du PETR - UCCSA approuvé le 18 juin 2015 et maintenu suite au bilan du SCoT par délibération du 9 juillet 2021 (rendue exécutoire le 11 septembre 2021),

Vu le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), partie opposable du SCoT, qui fixe des objectifs de consommation foncière raisonnée,

Vu la carte communale d'Etrépilly approuvée le 25 mars 2008 et dont la révision a été approuvée le 16 mai 2022,

Vu le PLU de la commune de Château-Thierry approuvé le 13 mars 2013, plusieurs fois modifié,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry du 14 décembre 2020 prescrivant l'élaboration d'un PLUiH notamment sur les communes de Château-Thierry et d'Etrépilly,

Vu la demande d'avis reçue le 4 novembre 2022 de la part de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry concernant le projet de permis de construire de BATILOGISTIC (groupe FM) sur les Communes d'Etrépilly et de Château-Thierry qui prévoit la construction d'une plateforme logistique de 79 964 m<sup>2</sup> sur un terrain de 19,7 hectares sur la zone d'activités de l'Omois.

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide :

- de donner un avis favorable sur la demande de permis de construire de BATILOGISTIC déposée sur les communes d'Etrépilly et de Château-Thierry,
- d'émettre la recommandation suivante : un corridor forestier de la trame verte du SCoT traverse le site, mais sa fonctionnalité est d'ores et déjà dégradée par la traversée de l'autoroute A4. Il pourrait toutefois être maintenu, par exemple grâce à un aménagement adapté de l'accès pompier au Sud du site,

- d'émettre l'observation suivante : la consommation foncière d'environ 19,7 hectares de ce projet serait à déduire du stock foncier à vocation économique défini en page 23 du SCoT pour l'ancienne Communauté de communes de la Région de Château-Thierry,
- d'autoriser le Président à transmettre la présente délibération dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,  
Olivier DEVRON



**PETR - UCCSA**  
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES  
DU SUD DE L' AISNE  
ferme du ru chailly  
02650 FOSSOY  
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA  
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2022

**OBJET : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION POUR LE  
PROGRAMME LEADER 2023 – 2027**

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 décembre 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23 Pour : 23

Absents (titulaires) : 15 Contre : 0

Représentés (suppléants) : 6 Abstention : 0

Votants : 23

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents : M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme REGARD,

Titulaires en visioconférence : Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés : M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme PIERRE, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents : M. BELLANGER, M. CECCALDI, M. DUCLOS

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents : M. BAILLEUL, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAÏ, Mme MARICOT, Mme OLIVIER.

Titulaires en visioconférence : Mme BINIEC, M. HAQUET, M. LAHOUATI,

Titulaires excusés : M. EUGENE, M. MOÏSE.

Suppléants présents : M. LOGEROT, M. SCLAVON, VIET.

Suppléants excusés : M. LEDUC JL, M. MANGIN, M. TROUBLÉ

**Secrétaire de séance** : Mme LOISEAU

**OBJET : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION POUR LE PROGRAMME  
LEADER 2023 - 2027**

Vu la délibération n° 2021.01674 du Conseil Régional des Hauts-de-France,

Vu la nécessité d'organiser un comité de programmation, instance décisionnelle du GAL et garant de la stratégie locale de développement et de sa mise en œuvre,

Vu la validation du dossier de candidature par le comité syndical lors de la séance du 20 octobre 2022,

Vu les précisions apportées par la Région Hauts-de-France sur le cahier des charges,

Le comité syndical, après en avoir délibéré approuve :

- la composition du comité de programmation ajustée

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,  
Olivier DEVRON



**PETR - UCCSA**  
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES  
DU SUD DE L' AISNE  
ferme du ru chailly  
02650 FOSSOY  
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR-UCCSA  
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
DU SUD DE L'AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2022

**OBJET : M 57 : REPORT DE LA MISE EN ŒUVRE**

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 décembre 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23

Absents (titulaires) : 15

Représentés (suppléants) : 6

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents : M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme REGARD,

Titulaires en visioconférence : Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés : M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme PIERRE, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents : M. BELLANGER, M. CECCALDI, M. DUCLOS

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents : M. BAILLEUL, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAÏ, Mme MARICOT, Mme OLIVIER.

Titulaires en visioconférence : Mme BINIEC, M. HAQUET, M. LAHOUATI,

Titulaires excusés : M. EUGENE, M. MOÏSE.

Suppléants présents : M. LOGEROT, M. SCLAVON, VIET.

Suppléants excusés : M. LEDUC JL, M. MANGIN, M. TROUBLÉ

**Secrétaire de séance** : Mme LOISEAU

**OBJET : M 57 : REPORT DE LA MISE EN ŒUVRE**

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du Ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis favorable du comptable en date du 3 mai 2022,

Vu la délibération en date du 23 juin 2022 qui acte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la préparation au passage à la M57 (sortie des biens de l'actif, préparation de la transposition des comptes),

Le comité syndical, après en avoir délibéré accepte :

- d'abroger la délibération du comité syndical du 23 juin 2022
- de reporter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 du budget du PETR - UCCSA et de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n - 1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

- d'amortir en mode prorata temporis :
  - - o les biens suivants acquis selon les durées d'amortissement indiquées ci-dessous :
    - o les subventions pour la durée du bien subventionné


## DUREES D'AMORTISSEMENTS

Articles		Durée
<b>20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans
203	Frais d'études, de recherche et de développement non suivis de réalisation	5 ans
	Evaluation externe	3 ans
2051	Concessions licences, logiciels	2 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
<b>21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 ans
2152	Installations de voirie (panneaux)	10 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie	5 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques sauf Echafaudage	5 ans 2 ans
2181	Installations générales, agencements sauf - stores	10 ans 2 ans
2182	Matériel de transport	7 ans
2183	Matériel de bureau et informatique	2 ans
2184	Mobilier	7 ans
2188	Autres sauf : - appareil photo - vidéoprojecteur - congélateur, réfrigérateur, lave-vaisselle (hébergement) - rideaux chambres (hébergement) - défibrillateur - vitrine extérieure	7 ans 2 ans 2 ans 5 ans 5 ans 2 ans 2 ans

Et autorise le Président à toutes les pièces nécessaires

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,  
Olivier DEVRON



**PETR - UCCSA**  
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNE  
DU SUD DE L' AISNE  
ferme du ru chailly  
02650 FOSSOY  
Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53



Arrondissement de CHATEAU-THIERRY



République Française

PETR - UCCSA  
UNION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 8 décembre 2022

**OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

L'an deux mil vingt-deux, le 8 décembre à 19 h 05, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Date de convocation le : 2 décembre 2022

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 23      Pour : 23

Absents (titulaires) : 15                              Contre : 0

Représentés (suppléants) : 6                      Abstention : 0

Votants : 23

**Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne :**

Titulaires présents : M. DEVRON, M. LEFRANC, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme REGARD,

Titulaires en visioconférence : Mme MARY, Mme PLANSON, M. RIVAILLER.

Titulaires excusés : M. BERAUX, Mme CLOBOURSE, Mme HOURDRY, Mme PIERRE, Mme RIBOULOT, M. VERLAGUET.

Suppléants présents : M. BELLANGER, M. CECCALDI, M. DUCLOS

Suppléants excusés : M. PLATEAUX.

**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry :**

Titulaires présents : M. BAILLEUL, Mme GABRIEL, M. GIRARDIN, M. HAÿ, Mme MARICOT, Mme OLIVIER.

Titulaires en visioconférence : Mme BINIEC, M. HAQUET, M. LAHOUATI,

Titulaires excusés : M. EUGENE, M. MOÏSE.

Suppléants présents : M. LOGEROT, M. SCLAVON, VIET.

Suppléants excusés : M. LEDUC JL, M. MANGIN, M. TROUBLÉ

**Secrétaire de séance** : Mme LOISEAU

## **OBJET : SUPPRESSION D'EMPLOIS ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément aux articles 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité,

Par ailleurs, les articles L. 2313-1 et R2313-3 du Code général des collectivités territoriales imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la nécessité de modifier le tableau des emplois suite :

- au transfert du service de la MAIA vers le DAC,
- aux départs des agents contractuels : assistante du CODEV, chargé de mission « enfance jeunesse », animatrice des ateliers de parentalité et assistante sociale du CLIC

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

- supprime les emplois du service de la MAIA :
  - un emploi au grade de cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe,
  - deux emplois au grade d'infirmiers généraux de classe normale
  - un emploi de conseiller territorial socio-éducatif,
  - un emploi d'adjoint administratif
- approuve l'actualisation du tableau des emplois ainsi proposé :

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : Attaché Territorial

Grade : - Attaché :

- ancien effectif : 8

- nouvel effectif : 7

Cadre d'emploi : Rédacteur Territorial

Grade : - Rédacteur :

- ancien effectif : 4

- nouvel effectif : 3

- Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 1

Cadres d'emplois : Adjoint Administratif

Grade : - Adjoint administratif :

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

- Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 3

Filière : TECHNIQUE

Cadres d'emplois : Adjoint Technique

Grade : Adjoint technique :

- ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 2

- Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :

- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 1

Filière : SANITAIRE ET SOCIALE

Cadres d'emplois : Assistant territorial socio-éducatif

Grade : - Assistant socio-éducatif :

- ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 1

Filière : MEDICO SOCIALE : Santé

Cadres d'emplois : Cadre territorial de santé paramédical

Grade : - Cadre de santé de 1<sup>ère</sup> classe :

- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

- Infirmier généraux de classe normale :

- ancien effectif : 2  
- nouvel effectif : 0

- Conseiller territorial socio-éducatif :

- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

Filière : ANIMATION

Cadre d'emplois : animateur Territorial

Grade : animateur Territorial :

- ancien effectif : 1  
- nouvel effectif : 0

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON



**PETR - UCCSA**

UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

DU SUD DE L' AISNE

ferme du ru chailly

02650 FOSSOY

Tél. 03 23 71 68 60 Fax 03 23 71 53 53